

L'Algérie 50 ans d'économie.

Mohamed SADEG

Professeur titulaire, École Supérieure de Commerce
ESC, Alger, Algérie

Résumé :

Cet article intitulé : « Algérie 50 ans d'économie » constitue une synthèse chiffrée et commentée de l'économie algérienne durant les 50 années d'indépendance. Cet article n'a pas prétention de but dire l'économie algérienne, mais il met le doigt sur les questions importantes comme l'agriculture, l'industrie, l'éducation, la santé, l'emploi et la situation de la femme en Algérie.

D'importantes mutations économiques, sociales et politiques sont venues bousculer le paysage algérien. Des changements profonds sont opérés, depuis 1980, pour répondre à la mondialisation. Un monde économique des plus complexes où seules l'efficacité et l'agressivité économique doivent prévaloir le développement des secteurs économiques a été irrégulier : l'évolution de la production agricole reste très faible et ne permet pas d'acquérir une indépendance satisfaisante dans le domaine alimentaire. la production industrielle du secteur public réalisé ses plus mauvaises performances si on le compare à celle des années 1970 dont le taux de croissance annuel moyen s'élève à près de 9.5 pour cent. la crise qui a frappé l'économie nationale durant les années 1980, a affecté de nombreux secteurs, dont l'agriculture et l'industrie. Ces situations démontrent l'ampleur du contre-choc pétrolier subit durant ces années 1980 par de nombreux secteurs économiques.

Les secteurs de l'agriculture, des hydrocarbures et des services ont cependant comme depuis 2000 une évolution positive. Avec la reprise de l'investissement et de la production, l'emploi devait connaître une dynamique nouvelle. Le gouvernement de A.BOUTEFLIKA a certainement mobilisé des montants colossaux et historiques pour des projets de modernisation d'infrastructures, mais il n'a certainement pas modernisé les institutions pour les hausser au niveau des standards internationaux de la bonne gouvernance. L'Algérie est riche par ses moyens et par ses hommes, la démocratie fera le reste.

Mots clefs : *Indépendance, Changement, Stratégie, Agriculture, Industrie, Education, Santé*

Introduction :

Au lendemain du recouvrement de l'indépendance, le peuple algérien, à la suite d'une longue guerre de libération, se doit de choisir le système le plus adéquat pour ses caractéristiques afin d'organiser sa vie sociale, économique et politique. Donner un sens concret à l'esprit du 1er Novembre 1954 sur le plan économique et social, constitue le grand défi des leaders de la révolution algérienne.

L'Algérie hérite à la fois d'une économie totalement déstructurée et d'une organisation administrative centralisée de l'époque coloniale. L'exode massif des Européens, des propriétaires terriens, des entreprises industrielles et des capitaux a davantage complexifié l'environnement économique. En 1962, des entreprises privées algériennes existantes sont de petite taille, moins de 7 employés. Le système financier et bancaire est pratiquement dominé par les financiers métropolitains. Les ressources naturelles : mines et hydrocarbures sont contrôlées par les entreprises françaises situées en métropole. Ne contrôlant pratiquement aucune ressource matérielle, la quasi-absence de ressources humaines qualifiées, en particulier dans le domaine de l'économie et de la gestion, voilà le contexte économique dans lequel se retrouvent les dirigeants algériens au lendemain de l'indépendance. Dans le domaine économique, la réorganisation de l'activité économique du pays en vue d'atténuer les déséquilibres devenus flagrants constitue l'objectif économique majeur de la nouvelle équipe dirigeante. Dans le domaine agricole, qui représente de loin le secteur le plus important au lendemain de l'indépendance, l'objectif retenu consiste à harmoniser le secteur moderne et le secteur traditionnel. En matière industrielle, l'objectif est de valoriser le potentiel existant et de diversifier le tissu industriel. Ce fut surtout, en premier lieu, le lancement d'un programme d'industrialisation centré sur les textiles, le cuir et l'alimentation, et en second lieu, la décision de réaliser une sidérurgie et une pétrochimie appelées à être les pôles du développement industriel. En matière d'éducation et de santé, le départ massif des Français a créé une situation de crise. Les besoins de la population, évaluée à dix millions d'habitants, ne pourraient être pris en charge par les potentialités locales. L'éducation et la santé sont les objectifs sociaux majeurs auxquels s'ajoute l'objectif de l'emploi et d'équilibre régional visant à mettre fin à l'exode rural.

Dans sa première partie, cet article traite quelques éléments économiques et sociaux (agriculture, industrie, éducation, santé etc.) relatifs à la période coloniale (1830-1962). Cette période coloniale nous semble indispensable pour comprendre l'évolution économique et sociale de l'Algérie indépendante.

1. Agriculture.

Nous allons donc parler de la situation de l'agriculture en Algérie pendant la période coloniale puis nous analyserons ce qu'est devenue l'agriculture jusqu'en 2012, date du 50ème anniversaire de l'indépendance de l'Algérie. Nous ne voulons pas dans cette situation économique, destinée plus à la vulgarisation qu'à la recherche scientifique, remonter trop loin dans l'histoire. Il faut, cependant donner au profane une idée, de ce qu'était l'agriculture algérienne pendant la période coloniale. Après l'intervention française de 1830 et la colonisation complète de l'Algérie qui s'ensuivit, il s'agissait pour la France d'élargir son marché pour les produits de la métropole et à son approvisionnement en matières premières et en produits agricoles. Au début de la colonisation, la politique agricole suivie par la France a été en faveur de la colonisation par une paysannerie parcellaire : de 1842 à 1845, 35 villages sont créés et 105.000 hectares sont concédés gratuitement. De 1846 à 1848, 27 nouveaux villages sont créés dans le Sahel et la Mitidja. Cette politique est connue comme solution aux conflits sociaux en France et comme moyen de résoudre le problème de chômage des travailleurs des villes métropolitaines françaises. On veut faire de l'Algérie « le dépôt de mendicité de l'Europe ». En 1848 et 1851, la concession des terres se poursuit, 42 nouveaux centres sont créés pour 20.000 colons. En 1851, la population européenne atteint 151.000 personnes dont 33.000 colons ruraux. En 1860 et 1883, 73 nouveaux villages sont créés. La population rurale européenne passe de 48.000 à 86.000 personnes. La politique agricole de la France coloniale vise aussi à spécialiser l'Algérie dans des cultures adaptées à son climat et pour lesquelles sa compétence distinctive est prouvée. À partir 1875, la culture des céréales, tenait la première place en termes de superficie, avec une surface emblavée de 2.800.000 hectares. Les récoltes, toutes céréales réunies, sont de 20 millions de quintaux en 1875, environ 24 millions de quintaux en 1913 et 25 millions de quintaux en 1939. À cette époque, l'orge est en tête de la production céréalière, la seconde place revient au blé dur, suivi du blé tendre. L'avoine presque inexistante en 1870, compte pour un million de quintaux en 1900.

Le développement de la culture des agrumes constitue un fait relativement récent à l'époque. Le premier recensement effectué après

l'arrivée des Français n'accusait que 170 hectares d'orangeraias. L'année 1850 marque une première étape dans l'histoire des agrumes. C'est en cette année que la France reçut les premières expéditions d'oranges d'Algérie. Dix ans plus tard, la province d'Alger expédiait à elle seule, 1300 quintaux, ce nombre passa à 100.000 quintaux en 1913 et quinze ans plus tard, en 1928, à 220.000 quintaux. En 1961, l'Algérie a exporté près d'un million de tonnes d'agrumes. A cette époque, l'aspect le plus remarquable dans le développement de l'économie algérienne est la création du vignoble, 10069 hectares en 1872, la superficie viticole atteindra 139.028 hectares en 1900, donnant une production de 5,5 millions d'hectolitres et une exportation de 4,8 millions d'hectolitres. La culture des céréales, de la vigne, des agrumes et de l'olivier est particulièrement encouragée auprès des colons par la mise en œuvre de politiques de crédit directement soutenues par l'État. C'est l'État qui fut le principal fournisseur de capitaux en invitant la Banque à prêter un large concours à l'agriculture. D'autres établissements financiers intervenaient également: le « Crédit Lyonnais » ouvrait une agence à Alger en 1878, puis une autre à Oran, en 1879, la « Société Générale Algérienne » avait cédé la place à la « Compagnie Algérienne » prévoyant de pratiquer non seulement le crédit industriel, mais aussi le crédit agricole, et en 1880 le « Crédit Foncier de France » avait été remplacé par le « Crédit Foncier et Agricole d'Alger » prêtant aux ruraux sur hypothèque. Ces principales institutions financières, 178.000 encouragées par l'État français, ont contribué au développement de l'agriculture coloniale. C'est cette politique qui a permis à l'Algérie d'être le premier exportateur mondial vers le reste du monde.

Le résultat de l'agriculture sur l'ensemble de la période coloniale (1830-1962) illustre la prédominance des produits agricoles destinés à l'exportation (céréales, vin, agrumes). En termes de niveau de production, les céréales occupent la première place avec une irrégularité dans la récolte. C'est ainsi qu'on enregistre une très bonne récolte en 1939, suivie d'une mauvaise récolte en 1940 (de 10 à 11 millions de quintaux au total) puis d'une bonne en 1941 (22 millions de quintaux), et finalement une médiocre récolte en 1942 (12 millions de quintaux). Le cheptel ovin est passé de plus de 8 millions de têtes pour la période de 1911 à 1911 à 6 millions de têtes pour la période de 1926 à 1930. Une des conséquences

les plus fâcheuses de la colonisation fut le recul de l'élevage. Le troupeau d'ovins qui dépasse 10 millions de têtes en 1887 pour 2 millions et demi d'habitants, se dénombre à 8 millions en 1900 avec 4 millions de chèvres, 178.000 chevaux et 132.000 mulets. Cette chute est essentiellement due à l'impossibilité de constituer des réserves de fourrage et au non-entretien des points d'eau. La période coloniale a vu l'apparition de nouveaux secteurs. Il s'agit essentiellement des cultures intensives maraîchères, fruitières ou industrielles. La culture des primeurs se développe pendant la période : pomme de terre, artichauts, tomates et carottes voient leur niveau de production augmenter. Pour la pomme de terre, la production moyenne est passée de 401.000 quintaux entre 1916 et 1920 à 617.000 entre 1921 et 1926 et à 819.000 quintaux entre 1926 et 1930. En 2007, avec ses 34 millions d'habitants, la production de pomme de terre de l'Algérie n'atteint pas ce volume comme le rapporte la presse algérienne. Dans les grands périmètres d'irrigation, c'est la culture extensive qui domine. En 1940, les céréales en occupent 51%, la viticulture 14%, les cultures maraîchères 13%, l'arboriculture 13% et les fourrages 7%. Mais du point de vue de la population musulmane, l'expérience coloniale a eu le double inconvénient de ne pas satisfaire ses besoins fondamentaux et de limiter sa productivité puisque une partie importante de la population souffre de chômage. La précarité des travailleurs agricoles autochtones est dramatique. Il faut noter aussi que la grande masse de la population indigène était constituée par les fellahs et les khammès. Les petits et moyens propriétaires constituent, en 1930, la classe la plus importante soit environ 54% de la population agricole dont 30% de khammès.

Bien que la réforme agraire figure à l'agenda des réformes globales esquissées au congrès de Tripoli, la politique agricole au début de l'indépendance est le résultat d'un fait accompli par les travailleurs des domaines agricoles laissés vacants par les colons français. Sur ces hectares de terres délaissées, les paysans algériens se sont installés spontanément afin d'assurer la rentrée des récoltes d'été, de préparer les labours et les semailles d'automne. Il restait au gouvernement algérien à organiser, à réglementer, à donner un cadre juridique et à préciser la nouvelle orientation en matière économique et sociale. Le décret du 22

mars 1963 portant sur l'organisation et la gestion des entreprises agricoles vacantes, légalise et institutionnalise l'autogestion des infrastructures agricoles existantes.

Le but de la réforme agraire, dans un premier stade est l'organisation d'un système coopératif qui doit être ouvert à tous les paysans qui y trouveront les moyens de jouer un rôle

de plus en plus important dans la vie et le développement économique du pays. L'objectif essentiel de la réforme est l'amélioration des conditions d'existence des paysans.

La phase de transition nécessaire à l'établissement de nouveaux rapports de production présente de nombreux problèmes à résoudre, consécutifs au départ des colons et aux modifications des relations économiques entre la France et l'Algérie.

À la fin de 1963, aux côtés des 200.000 travailleurs du secteur autogéré, l'agriculture algérienne comptait 450.000 travailleurs, saisonniers, 1 million de chômeurs sans terre ni travail, 450.000 paysans propriétaires de parcelles comprise entre 1 à 50 ha (au total 3.190.000 ha), et 25.000 gros propriétaires de plus de 50 ha (au total 2.800.000 ha).

Les résultats économiques de la période 1962-1965 ont montré une relative régression par rapport à la période coloniale. En termes de production, nous assistons au mieux à une stagnation et au pire, à une régression dans la production des principales cultures.

À partir de 1965, la politique agricole vise essentiellement à approfondir et à généraliser la réforme agraire déjà engagée avec l'autogestion pour en faire une révolution agraire. Le système coopératif y est suggéré et constitue selon le texte :

” une forme rudimentaire par rapport à l'organisation socialiste de l'autogestion”.

L'expérience de l'autogestion a laissé un goût amer auprès des ouvriers agricoles qui se sentaient plus comme des employés de l'État que comme des producteurs responsables. La charte de la révolution

agraire promulguée en 1971 projette de tenir compte des aspirations de la petite paysannerie à la propriété des terres et de limiter les superficies détenues par les grands propriétaires algériens. Ainsi, la révolution agraire constitue le moment fort de la période de 1965 à 1978. Outre la transformation des rapports sociaux, la révolution agraire a inscrit dans ses objectifs : (1) la mise en place de nouvelles formes de gestion et la création de villages socialistes; (2) une organisation de services liés à la production grâce, notamment, à une politique de commercialisation et à des prix assurant une rémunération adéquate du fruit du travail; et (3) la modernisation des méthodes et des techniques de production grâce à l'affinement de nouveaux modes de gestion, prenant appui sur la participation effective des travailleurs et la lutte contre le morcellement.

Durant la période de 1963 à 1978, le secteur agricole a connu de nombreux bouleversements sur les plans de l'organisation et de la production. Malgré l'importance des moyens mis en œuvre, les aléas climatiques et organisationnels ont compromis les résultats escomptés. Tel que nous l'avons mentionné précédemment, la première tentative d'organisation de l'agriculture a été l'autogestion agricole en 1963, l'État a légalisé l'autogestion par les décrets dits de mars. Cette organisation n'a pas permis d'aboutir au résultat espéré et ce, en dépit du fait que les textes promulgués concernent les meilleures terres du pays. Le système autogéré a été révisé afin de pallier aux insuffisances constatées une première fois en 1968, puis en 1974, pour supprimer la présence de l'État représenté par le directeur. L'ordonnance de 1971 portant sur la révolution agraire, vise la réorganisation de la paysannerie et la mise en place d'une agriculture moderne qui absorberait les outputs de l'industrie. La liaison entre l'industrie et l'agriculture est plus affirmée.

L'industrie, selon les concepteurs de cette stratégie, permettra la modernisation de l'agriculture en offrant la machinerie agricole et les autres produits chimiques. En retour, l'agriculture fournira les intrants pour les industries de transformation agroalimentaires.

L'agriculture a, depuis le programme de Tripoli de Juin 1962, constitué un axe stratégique majeur dans l'affirmation de l'indépendance

nationale. L'explication réside dans la nature même du mouvement de libération nationale qui est formé principalement de paysans pauvres et de petits propriétaires, premières victimes de l'exploitation colonialiste.

La révolution agraire vise, donc à instaurer la justice dans le monde paysan et à récompenser « les artisans de la révolution » que sont les fellahs. En réalité, en les transformant en fonctionnaires, elle les a desservis. Dans le secteur de la petite paysannerie, qui représente 5 millions d'hectares en surface, c'est à dire le double de la surface du secteur dit moderne, la révolution agraire a purement et simplement démantelé l'agriculture. C'est l'ensemble de ces mesures qui ont précipité l'agriculture algérienne dans un processus de dégradation qui n'a pas cessé de se faire ressentir jusqu'à ce jour. À cette faille en matière d'organisation et de production s'est ajoutée la difficulté engendrée par la mise en place des différentes sortes de coopératives de commercialisation des produits agricoles ainsi que des coopératives de distribution, de vente et de location d'équipements.

Les résultats de l'agriculture pour la période 1965-1978 peuvent s'analyser sous divers angles dont ceux de l'emploi et de la production. L'agriculture est le secteur qui a généré le moins d'emplois. En fait, on a plus assisté à une migration de l'emploi de l'agriculture vers le secteur de l'industrie. La multiplication des sociétés nationales a beaucoup contribué à l'exode rural. En termes de production, on peut observer avec le CNES (Conseil national économique et social) que si dans les années soixante la production agricole couvrait 90% des besoins alimentaires nationaux, ce taux ne représente plus que 30% dans les années 1980. Selon le CNES, ce recul s'expliquerait par la faible croissance de la production agricole et la stagnation de la productivité, particulièrement pour les céréales et les productions animales (lait, viande). En termes d'évolution, la production de céréales se caractérise par une stagnation avec des rendements variant entre 6,5 quintaux/hectare et 9,4 quintaux/hectare sur la période 1967-1999. Cette tendance à la baisse de la production agricole est le résultat des conditions climatiques défavorables et des rendements insuffisants de 4 à 5,2 quintaux/hectare, sur les terres détenues par le secteur privé (le secteur privé réalise près de 55% de la production des céréales). Cette

production ne couvre que le tiers des besoins de la population. Ainsi, le recours aux importations s'avère incontournable. Les céréales ont représenté, en 1999, près de 40% des importations alimentaires globales.

En 1980, l'Algérie a atteint un niveau alarmant de dépendance alimentaire, conséquence de sa politique agricole. Les réformes envisagées à la suite des résultats catastrophiques de la politique agricole visent d'une part à libérer le secteur agricole de l'emprise de l'État et d'autre part, à libéraliser le système des prix afin de permettre aux agriculteurs de réaliser correctement leur part de bénéfices et de stimuler ainsi la production agricole. À la veille des réformes du secteur agricole, on compte 3430 domaines agricoles socialistes (DAS). Le recours au secteur privé, jusque-là marginalisé, est amorcé en 1987 par la réorganisation de la gestion des domaines agricoles et des coopératives de service. La loi 87-19 du 08.12.1987 met en place le schéma de fonctionnement des exploitations agricoles collectives (EAC) et individuelles (EAI) et des fermes pilotes spécialisées dans la production de plants et d'animaux reproducteurs. Ainsi, 22.000 exploitations agricoles collectives (EAC), 5000 exploitations agricoles individuelles (EAI) et 180 fermes sont créées. Au total, 25 millions d'hectares de surfaces agricoles utiles (SAU) ont été libérés en vue de redynamiser l'agriculture. Le producteur, dans ces nouvelles exploitations, est propriétaire selon le régime juridique de l'exploitation, collectivement ou individuellement, de tous les moyens de production autres que la terre. Il exerce un droit de jouissance perpétuelle sur la terre.

Des difficultés sont apparues très rapidement dans la gestion de ces nouvelles formes d'exploitation. Ces difficultés relèvent entre autres de la mésentente entre exploitants, de la limitation à l'accès au crédit, du manque d'eau et quelques fois, de la qualité de la terre. Le décret 88 70 du 13.09.1988 organise la coopérative agricole de services en société civile de personnes à capital et personnel variables. La coopérative agricole de services (CAS) est l'organisation des producteurs agricoles dans les domaines relatifs à leurs exploitations. Elle tire ses ressources financières des opérations et des prestations qu'elle fournit. Dans cette forme d'organisation, l'adhésion est libre et la dissolution est clairement définie

par la loi. Cette organisation a accès au crédit et au marché agricole, ce qui devrait lui permettre de s'adapter aux mécanismes du marché. Avec la libéralisation du mode de commercialisation et de production agricole, une amélioration notable est enregistrée. La production des céréales a doublé entre 1984 et 1985 passant de 14,6 millions de quintaux à 29,2 millions de quintaux. Les augmentations enregistrées ont été de 60% pour la production des légumes, 26% pour les

fourrages, 11% pour les cultures industrielles et un peu plus de 4% pour les produits maraîchers. Seuls l'arboriculture et les légumes secs ont enregistré une baisse de moins de 4% et de moins de 26% respectivement. L'analyse de la valeur ajoutée de l'agriculture montre une croissance continue bien qu'en deçà des objectifs. Comparativement au PIB, la valeur ajoutée agricole passe de 12,6% en 1967 à 9,88% en 1987 pour atteindre 11,31% en 1990 et 12,8% en 1993. Malgré les apparences, l'agriculture a progressé de 5,6% en moyenne durant la période comprise entre 1965 et 1980 contre 2,2% au Maroc. Toutefois, cette progression a été plus lente que la croissance d'une population devenue plus consommatrice à la suite d'une amélioration de son niveau de vie. Ainsi, les importations de céréales sont multipliées par deux tandis que le nombre d'habitants a plus que doublé, et que la consommation de calories alimentaires est passée de 1681 à 2715 par personne. Le volume de la valeur ajoutée agricole est passé de 41,1 milliards de dinars en 1987 à 147 milliards en 1993. Durant la période 1984-1993, le secteur agricole a créé environ 30.000 nouveaux emplois contre seulement 13.000 pour le secteur industriel.

L'agriculture est le secteur qui a le plus avancé dans le sens de la libéralisation. Dans le cadre du programme d'ajustement structurel, un certain nombre de mesures ont été prises qui visent à améliorer l'offre sur le marché par la promotion du secteur privé, et notamment : (1) la liquidation des fermes à gestion collective, ainsi que la restitution des terres à leurs anciens propriétaires; (2) le démantèlement des monopoles publics d'importation et de distribution des produits; (3) la création d'un environnement juridique permettant la privatisation des terres et la création d'un marché foncier; et (4) la suppression des subventions à la production à l'exception du blé en raison de son importance dans la

balance nutritionnelle. Ces mesures ont permis au pays de passer d'une situation de pénurie à une relative abondance de l'offre non seulement de produits de consommation courante, mais aussi de multiples intrants, tels que les fertilisants, les semences, ou les animaux de reproduction. Le désengagement de l'État du secteur agricole va susciter d'importants besoins d'investissement notamment dans le domaine de l'irrigation, des machines agricoles, des équipements de première transformation de produits agricoles, des moyens de transport, etc. Ainsi, sous l'impact des réformes structurelles menées en 1987, nous constatons que certaines cultures ont cru de manière remarquable tandis que d'autres ont régressé fortement. La production des cultures industrielles a été multipliée par 3 entre 1988 et 1994, celle des fruits frais a cru de 53%, celle des agrumes de 26%, celle des maraîchages de 16% et en fin celle des viandes rouges de 36%. Toutefois, les productions céréalières ont régressé de 22%, les fourrages de 45%, les légumes secs de 14% et des viandes blanches de 7%. On observe que les productions dites "stratégiques" ont régressé au profit des productions à forte intensité spéculative et certainement, plus rémunératrices pour le producteur. La raison essentielle est liée fort probablement au fait que les productions céréalière et de fourrages sont vendues aux offices publics (Office Algérien Interprofessionnel des Céréales OAIC, Office National des Aliments de Bétails ONAB) sur la base d'un contrat et de prix garantis. Les autres productions (spéculatives) sont écoulées sur le marché libre et souvent "sur pieds" avant cueillette et de manière informelle. Nous constatons aussi que la part des importations agricoles dans l'ensemble des importations tend à augmenter. En effet, la part des importations agricoles est passée de 25,5% en 1985 à 30% en 1995. Ce volume d'importation agricole semble incompréhensible. La part des céréales, du lait et de ses dérivés représentent 60% du volume total des importations agricoles. Le secteur agricole national ne participe à la couverture de la demande qu'à la hauteur de 33% pour les céréales, 40% pour le lait et ses dérivés, 11% pour les légumes secs, 74% pour les viandes rouges et 65% pour les fruits.

En 2000, on assiste au lancement du plan national du développement de l'agriculture (PNDA). La reconversion des sols est parmi les actions

les plus importantes. Trois millions d'hectares sont retenus. Cette opération vise à concentrer la culture des céréales dans les zones dites favorables et la reconversion des zones sèches en régions de production d'arboriculture, de viticultures et de petits élevages. La deuxième action est le développement des filières de céréales, de lait, de pommes de terre et d'arboriculture. Le reboisement figure aussi parmi les actions envisagées par le plan pour porter le taux de reboisement de 11% à 14%. Le financement de l'ensemble de ces opérations est assuré par le Fond National de Régulation et de Développement Agricole. Depuis la campagne agricole 2000-2001 ce fonds a investi en moyenne plus de 40 milliards de dinars par an soit 4 fois plus que la moyenne d'investissement au cours des années 1995-1998 et 10 fois plus qu'au cours de la campagne 1993-1994.

Le PSRE (Le Plan de soutien aux réformes économiques) complète le PNDA par des actions spécifiques en prenant en compte les contraintes agro-climatiques et notamment l'aridité qui affecte une grande partie du territoire national, La réduction de la pauvreté et de l'exclusion en milieu rural est soulignée. Quatre programmes sont déclinés : (1) Le programme d'intensification des productions agricoles englobant aussi bien les produits de large consommation que les produits à avantages comparatifs destinés à l'exportation (programme de développement des filières); (2) Le programme de reconversion des systèmes de production qui représente une gestion active de la sécheresse dans le cadre d'une démarche spécifique; (3) Le programme de production des besoins versants et l'extension de l'emploi rural; et (4) Le programme de développement des zones de parcours et de protection de la steppe qui met notamment l'accent sur la protection de l'écosystème pastoral, l'amélioration de l'offre fourragère et l'accroissement des revenus des populations locales.

Le PSRE retient aussi d'autres actions comme celles de la production de semences et de plants, la préservation de ressources génétiques, le développement de l'agriculture biologique et l'amélioration des capacités managériales de l'administration agricole. Les deux premiers programmes auxquels s'ajoutent les trois projets tests de développement

communautaire (proximité) dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, sont évalués à 46,8 milliards de dinars. Les deux derniers concernant la protection des parcours et des zones steppiques totalisent un montant de 9,1 milliards de dinars. Enfin, un montant de 17,7 milliards de dinars pour 2001-2002 s'ajoute aux 55,9 milliards de dinars mobilisés pour ces programmes pour le traitement de la dette des agriculteurs comme le montre le tableau 1 ci-dessous :

**Tableau 1 : Répartition prévisionnelle des ressources
par nature de fonds**

Unité milliard de DA	2001	2002	2003	2004	Total
Fonds National de Régularisation et du Développement Agricole	7,5	15,1	18,8	12,0	53,4
Fonds de protection du Zoo Sanitaire et de la Protection Phytosanitaire FPZPP	0,07	0,07	0,07	0	0,2
Fonds de garantie contre les calamités agricoles	0	1,14	1,14	0	2,28
Total	7,57	16,31	20,01	12	55,9

Malgré les efforts et les progrès réalisés dans le secteur agricole, l'Algérie continue à vivre des pénuries comme celle de la pomme de terre en 2007 et 2012 et à avoir le réflexe de recourir aux importations de dernière minute à des coûts prohibitifs en 2007. L'importation de la pomme de terre a été autorisée dans le but de faire face à la pénurie constatée sur le marché local. Aussi pour encourager cette solution, le gouvernement a opté pour le démantèlement des taxes douanières et de la TVA sur l'importation de la pomme de terre durant la période allant du 1er Juillet au 31 Octobre 2007. Il faut noter aussi que l'enveloppe financière dont a bénéficié le secteur agricole n'a pas été à l'abri de la rapine et des scandales. La presse nationale a rapporté plusieurs détournements de deniers publics liés à la gestion du programme national du développement de l'agriculture (PNDA).

En matière d'hydraulique, en 19 ans (de 1860 à 1879), on compte en Algérie 9 barrages pour une population de 2 millions et demi d'habitants et 11 barrages en 18 ans (de 1932 à 1950). Aujourd'hui, l'Algérie compte 65 barrages en fonction et 15 en construction. L'Algérie a fait beaucoup d'efforts dans le domaine de l'eau, 26 milliards de dollars y ont été investis durant le dernier quinquennat (2005-2009). Sans compter, les investissements consentis dans les eaux non conventionnelles, c'est-à-dire la réalisation de stations de dessalement de l'eau de mer. Et aussi, ce qui a été investi dans l'assainissement et la récupération des eaux usées pour l'agriculture. Parmi les grands projets réalisés figure le transfert de l'eau de Ain-Salah vers Tamanrasset. Aujourd'hui (2012), 60% des eaux des barrages sont destinées à l'agriculture. L'objectif de l'État est de porter ce taux à 17% à l'horizon 2017.

2-L'industrie :

A la veille de la première guerre mondiale, il n'y avait pratiquement pas d'industrie en Algérie. La politique industrielle de la colonisation est orientée principalement sur les industries extractives (minerai de fer, phosphate, alfa, liège, etc.) par le biais des concessions accordées par l'État. On peut dire que toute l'industrie est embryonnaire. À la fin du 19e siècle, l'essentiel de la production de minerai de fer vient de la région de Beni Saf (Oran) et le total de la production s'élève à environ 500.000 tonnes. La zone phosphatée de la région de Tébessa a été découverte en 1885-1886. L'exploitation commencée en 1893 dépasse les 100.000 tonnes au début du 20e siècle. Les phosphates constituaient la principale ressource minérale. L'Algérie en produisait 900.000 tonnes en 1926. Le fer était la seconde richesse minière, sa production est passée de 798.000 tonnes en 1919 à 2.190.000 tonnes en 1929. Les principaux gisements miniers sont Ouenza et Boukhadra dans la région de Tébessa reliés par une voie ferrée au port de Bône (Annaba). Les autres gisements secondaires sont le Zaccar dans la région de Miliana et Timezirt en petite Kabylie.

En 1939, on peut considérer que l'industrie est encore peu développée. Les mines occupent environ 70.000 ouvriers et totalisent un chiffre d'affaires de 2 milliards contre 7 milliards pour la production agricole.

Ce n'est qu'au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale que le gouvernement français décide d'implanter les industries indispensables en Algérie. C'est le plan de Constantine appelé plan d'industrialisation, constitué d'une série d'usines agréées par l'État avec des avantages fiscaux ou financiers. Dans ce cadre, 164 agréments ont été accordés entre 1946 et 1954, représentant un investissement de 20 milliards de francs de capitaux privés. En 1952, on assiste à la création du "Bureau d'organisation des ensembles industriels africains" (B.I.A) pour la mise en valeur d'une base stratégique essentielle pour l'Afrique du Nord. Dans l'industrie, l'économiste A. Benachenhou (1972) montre que l'évolution industrielle est passée de 1 milliard 700 millions de nouveaux francs entre 1950 et 1954 à 2 milliards 50 millions, soit une augmentation de 4% par an. Quant à l'évolution du secteur des services, il est passé de 2 milliards 700 millions à 3 milliards 400 millions soit une progression de 4,5%. Il est utile de noter que de 1950 à 1954, pour la plupart des secteurs, la croissance est extrêmement lente, il y a même une régression pour les textiles. Toutefois, il y a une progression importante du secteur des services.

Après l'indépendance de l'Algérie, la réorganisation de l'activité économique du pays en vue d'atténuer les déséquilibres devenus flagrants constitue l'objectif économique majeur de la nouvelle équipe dirigeante du pays. En matière industrielle, l'objectif est de valoriser le potentiel existant et de diversifier le tissu industriel. Ce fut surtout, en premier lieu, le lancement d'un programme d'industrialisation centré sur les textiles, le cuir et l'alimentation et en second lieu, la décision de réaliser une sidérurgie et une pétrochimie appelées à être les pôles du développement industriel. Dans son discours du 1er Novembre 1963, le président Ben Bella a parlé de l'industrialisation de l'Algérie dans ces termes:

« Un pays ne peut vivre et ne peut être respecté que dans la mesure où il dispose d'une industrie moderne. L'industrialisation nécessitera de longs et patients efforts. Dans un pays qui renferme d'immenses richesses : le fer, le gaz et le pétrole, le succès, à coup sûr, est au bout de nos peines. Grâce au pétrole et au gaz sahariens, l'industrialisation sera une réalité vivante par la volonté du peuple, pour le bien-être du peuple ».

Durant les trois premières années d'indépendance, la politique d'industrialisation se résume à des études de faisabilité de certaines installations industrielles manufacturières de moyenne importance dans les secteurs de textiles et de confection, de chaussures et de cuir. Le taux de consommation des crédits consacrés à l'industrie pour les trois années (1963-1964-1965) n'a atteint que 27% des prévisions. Ce n'est qu'au cours du second semestre de 1965 que l'on assiste à l'achèvement, avec la participation du bureau d'études et de réalisation industrielle (B.E.R.I.), de certaines usines textiles (Oued Tlellat et Batna), de fabriques de chaussures (Mascara et Sétif) et de jus de fruits (Chlef) ainsi que d'une sucrerie (El-Khemis). Le point le plus important à mettre à l'actif de cette première période de l'indépendance est la création dès 1963 de l'entreprise chargée du secteur des hydrocarbures "Sonatrach". Et sous la pression des événements, l'Algérie s'est contentée de prendre en charge les entreprises abandonnées : 40% du capital de Berlier et de Renault Algérie et de participer à la compagnie Algérienne de Méthane Liquide (CAMEL), à la société Nationale de raffinage, aux phosphates de Djebel Onk 33%.

La charte d'Alger 1964, au chapitre de l'industrialisation, constate la faiblesse des capacités industrielles léguées par les colons et recommande de créer des entreprises d'État. Les critères de création de ces entreprises étatiques, selon le texte, doivent néanmoins privilégier :

« La création d'autant d'emplois que la rentabilité générale de l'entreprise permet l'alimentation de la consommation nationale... La mise en place d'une industrie lourde devant s'inscrire dans un marché plus vaste que celui du marché national sans remettre en cause la perspective socialiste ».

Des entreprises d'économie mixte avec le capital étranger sont envisagées dans des secteurs non vitaux pour l'ensemble de l'économie nationale, mais ces entreprises ne doivent en aucun cas être contrôlées par ce même capital étranger. Un code d'investissements étrangers est promulgué par décret en Mai 1966 qui permet aux entreprises étrangères une participation à hauteur de 49% maximum dans des entreprises nationales mais le discours politique et économique ambiant et l'étatisation de l'économie dans laquelle s'est engagé le nouveau pouvoir

semble dissuader les postulants les plus téméraires. Les dirigeants optent alors pour ce qui est appelé "les industries industrialisantes". Celles-ci favorisent les industries de base dites lourdes comme la métallurgie, la sidérurgie, la pétrochimie. Dès 1966, on nationalise les mises et on crée une société nationale de recherche et d'exploitation minière (SONAREM). Depuis, on assiste à une multiplication d'entreprises d'État touchant quasiment l'ensemble des secteurs et des activités. Elles jouissent d'un monopole à l'importation et depuis 1978, d'un monopole à l'exportation. Sur la période 1965-1978, l'investissement représente en moyenne près de 50% du PIB comme le montre le tableau 2 et 3.

Tableau 2 : Formation brute du capital fixe et PIB
(en milliards de dinars courant)

	FBCF (1)	PIB (2)	3=1+2 en %
1967	3,4	14,6	23,3
1970	8,2	21,2	38,7
1973	12,4	30,5	40,7
1976	30,8	60,7	50,1
1978	47,6	86,8	51,9

Tableau 3 : Répartition par branche des investissements industriels
(En millions de dinars)

Branches	Total (1970-1973)	Structure en %
Hydrocarbures	4573	36
Mines	700	06
Électricité	735	06
Sidérurgie et 1ère transformation	1900	15
Mécanique et électrique	1275	11
Chimie	512	04
Alimentaire	470	03
Textile	515	05
Cuirs	60	-
Matériaux de constructions	940	08
Divers	580	05
Artisanat	140	01
Total	12400	100

Source : Plan quadriennal 1970-1973, rapport général, Alger

L'industrie concentre 55% des investissements totaux dont près de la moitié est accaparée par les hydrocarbures et 43% par les industries de base. Les industries manufacturières ne représentent que 9% des investissements industriels.

Les résultats de l'industrie de la période 1965-1980, peuvent s'apprécier sous diverses perspectives. D'abord, par rapport aux objectifs qui lui sont assignés. Parmi ces objectifs, ceux de l'emploi et de la satisfaction de la demande nationale nous paraissent les plus appropriés.

Ainsi, si on examine l'emploi, il n'y a pas de doute que l'emploi salarié dans les entreprises publiques a enregistré une augmentation significative passant de 100.000 emplois créés en 1966 à 225.000 en 1973 pour atteindre 343.000 en 1977. Apprécies selon la couverture de la demande nationale de produits industriels par la production nationale, les résultats sont beaucoup plus décevants. Le taux de couverture est passé de 48% en 1967 à 24% en 1977. Il est vrai qu'entre - temps la population a presque doublé. Ce facteur démographique n'est pas le seul facteur explicatif de cette non-performance de l'industrie. D'autres facteurs liés à la non-maîtrise des technologies, au déficit managérial, à de mauvaises localisations industrielles ainsi qu'à la structure même des investissements industriels qui n'ont pas privilégié les industries des besoins de consommation, ont contribué à la mauvaise performance de l'industrie. En termes d'investissements, l'industrie a absorbé 60% du total des investissements réalisés entre 1967 et 1978. À partir de 1980, deux plans quinquennaux (1980-1984 et 1985-1989) sont élaborés sur la base de l'évaluation de la période (1965-1979). Il s'agit surtout de corriger les déséquilibres enregistrés durant cette période. Deux temps forts ont marqué la politique industrielle de ces années 80. Le premier a commencé par un vaste programme de restructuration des entreprises étatiques pour aboutir dans une seconde vague de réformes en 1988, à l'autonomie des entreprises. Cette période allant de 1980 à 1988, nous la qualifions de pré- *infatih* dans la mesure où le secteur privé est reconnu comme complémentaire au secteur public sans qu'il y ait de privatisation des entreprises publiques comme en Égypte. C'est à partir de 1989, avec la nouvelle constitution qu'on pourrait parler d'*infatih* positif

car la libéralisation économique est accompagnée d'une libéralisation politique. L'infitah de Sadate n'a pas touché l'action politique.

À partir de 1986, l'Algérie va se retrouver confrontée aux effets négatifs conjugués, de la désorganisation du marché mondial du pétrole, de la déstabilisation du dollar et d'une série de facteurs internes tels la sécheresse, la déstabilisation du secteur productif et des circuits commerciaux et la réduction de ses moyens de paiement. Le secteur industriel, trop dépendant du marché international pour son approvisionnement aussi bien en matières premières qu'en équipement et en pièces de rechange, est grandement affecté. Ceci s'est traduit par une baisse de la production de 4% pour le secteur public. Le secteur privé, fortement éprouvé de 1986 à 1988, a connu en revanche une certaine reprise avec une hausse de la production industrielle de 2,5%. Avec une croissance annuelle moyenne d'environ 1,3% durant la période 1985-1989, contre 10% par an qui était prévue, la production industrielle du secteur public national réalisé ses pires performances si on la compare à celle de la période de 1980-1984 dont le taux de croissance annuel moyen s'élevait à près de 9,5%. La production a régulièrement baissé, les taux d'utilisation des capacités sont demeurés très bas. L'indice de la production industrielle chute d'un peu plus de 11 points entre 1994 et 1997. Ce sont surtout les industries manufacturières qui sont les plus particulièrement affectées par la récession puisque leur production chute de près de 21 points entre 1994 et 1997. En termes de croissance de la valeur ajoutée du secteur industriel, seules les branches de l'énergie et des hydrocarbures poursuivent une croissance régulière. Les ISMME sont également fortement affectées par la crise, leur production s'effondre de 50% entre 1989 et 1997. Si le secteur industriel connaît une récession profonde, le secteur des hydrocarbures de l'énergie est en revanche en pleine expansion.

Contrairement aux autres secteurs, celui des hydrocarbures et de l'énergie semble avoir repris de la rigueur à en juger par l'état des réalisations. À la fin de l'année 1995, le secteur des hydrocarbures et de l'énergie enregistrait une croissance de 3,2% par rapport à l'année 1994. Les évolutions sont : GPL (10%), GN (6%), Pétrole brute (-1,7%), GNL

(33%), Pétrochimie (9%), Électricité (1%). En 1996, les hydrocarbures, énergie exclue, ont cru à un taux de 6,4% contre 8% attendus. Sur la période 1995-1996, 70 puits ont pu être forés dont 11 par Sonatrach et 22 en association avec des partenaires étrangers. Le secteur des hydrocarbures (le brut et le gaz seulement) a connu un très large développement compte tenu de l'élargissement des réserves, de l'amélioration des techniques d'extraction et de l'ouverture au partenariat étranger. Comparativement au secteur industriel dont l'assainissement macro-financier ne semble pas avoir réussi, le secteur des hydrocarbures, fortement externalisé, est le seul à échapper à la récession.

Les multiples assainissements et restructurations du secteur industriel n'ont pas produit de résultats positifs puisque la production par tête d'habitant a chuté de 47,7% au moment où elle double au Maroc et triple en Tunisie et en Égypte. En 1983, l'Algérie occupe la première place en matière de production industrielle par tête d'habitant loin devant le Maroc, la Tunisie et l'Égypte. Elle produisait 280 dollars par tête d'habitant, alors que le Maroc en produisait 123, la Tunisie, 177,5 et l'Égypte, 84. En termes relatifs, l'Algérie produisait 2,28 fois plus que le Maroc, 1,58 fois plus que la Tunisie et 3,33 fois plus que l'Égypte. Vingt ans plus tard, la situation s'inverse totalement pour l'Algérie qui rétrograde à la dernière place. En effet, en 2003, l'Algérie n'a produit que 147 dollars par tête d'habitants, alors que le Maroc en a produit, 242, la Tunisie, 449 et l'Égypte, 242. La Tunisie occupe la première place en produisant dorénavant 3,1 fois plus que l'Algérie, 1,86 fois plus que le Maroc et enfin presque le double de l'Égypte. Ces résultats démontrent la faiblesse de performance de l'économie algérienne et particulièrement de son industrie dont le secteur public a subi pas moins de six restructurations en vingt ans sans aboutir à une forme de gestion cohérente. Les données indiquent que l'industrie manufacturière a connu une quasi-stagnation entre 1983 et 1993 avec un taux de croissance annuel moyen de 0,1%. En revanche, pour la période suivante, celle de 1993-2003, elle a connu une chute annuelle moyenne de 1,1%. Autrement dit, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière affichée en 2003 est inférieure de plus de 10% par rapport à celle de 1983. En 2005, la part des hydrocarbures dans le PIB a été de 45% contre 38% en 2004. Leur contribution à la croissance

s'est encore accentuée en 2005 : 43,13% contre 25% seulement en 2004. L'industrie hors hydrocarbures ne contribue à la croissance économique qu'à la hauteur de 3,9%. Le secteur privé n'a pas réussi à freiner la désindustrialisation puisque son taux de croissance est passé de 3,7% en 2003 à 3,4% en 2004. L'industrie privée ne croît qu'à 1,8% en 2006. L'examen de la structure du secteur privé montre qu'elle est constituée essentiellement de micro-entreprises avec seulement 32% d'entre elles qui activent dans l'industrie manufacturière (agroalimentaire, textile et cuir particulièrement), le reste est partagé entre le bâtiment, les travaux publics (BTP) et les services. Le secteur privé hors hydrocarbures est constitué à près de 90% de micro-entreprises qui emploient 35% des salariés du secteur. Seulement 32% d'entre elles opèrent dans l'industrie manufacturière (agroalimentaire, textiles et cuirs essentiellement). Le reste se répartit entre le BTP et les services. La seconde caractéristique du secteur privé algérien réside dans sa nature familiale qui lui permet de bénéficier de conditions d'opérer dans le secteur formel et informel ou les deux à la fois. Les PME algériennes ont majoritairement, plus de 95%, le statut EURL (entreprise unipersonnel) ou de SARL (société à responsabilité limitée).

3. Éducation :

Au début de la colonisation, l'éducation semble être un privilège réservé aux seuls colons européens et à une très faible minorité de notables autochtones. En 1933, il y a un maître d'école pour 14 élèves et en 1938, on enregistre un maître d'école pour 16 élèves. Les effectifs autochtones scolarisés représentent 17% en 1901 pour atteindre 85% vers la fin de la colonisation en 1960. En 1937-1938, les Algériens forment 7,2% des effectifs du secondaire alors qu'ils représentent 85% de la population totale. En 1940, dans le cycle universitaire, on compte 89 étudiants algériens à l'université d'Alger et seulement 518 sur les 5000 en 1954. D'une manière générale, les étudiants algériens s'orientent vers des études conduisant exclusivement à des professions libérales. En 1954, par exemple, sur 518 étudiants à l'université d'Alger, 179 sont inscrits en droit, 165 en lettres, 66 en médecine et seulement 118 en sciences. Même les écoles supérieures techniques en Algérie sont pratiquement fermées

aux Algériens : l'École Nationale d'Agriculture comprend 120 étudiants en 1953, ils sont tous Européens et les trois écoles nationales supérieures (technique, commerce, industrie) comportent 355 étudiants en 1953 dont seulement neuf (9) Algériens.

Dès l'indépendance de l'Algérie, des réformes sont mises en œuvre, dans le domaine éducatif, à la suite du départ des enseignants européens. Les pressions exercées sur l'école par l'arrivée massive des enfants d'âge scolaire n'ont permis que quelques réformes partielles, de caractères empiriques tendant à réduire les distorsions les plus flagrantes entre les objectifs énoncés et le système scolaire. Des cours de langue arabe sont introduits dans les cycles primaire et secondaire ainsi que des cours d'éducation islamique en remplacement des cours d'éducation morale et civique. L'appareil scolaire laissé par les Français n'a pu accueillir que 77636 élèves au niveau du primaire en 1962/63, dont 28842 filles, soit un taux de scolarisation de 36,37%. Le nombre d'élèves du secondaire totalise 19500. La proportion des filles dans ces deux derniers cycles n'était que de 27,87% des effectifs inscrits. Le total global de la population scolarisée s'élève à la rentrée de 1962 (à l'indépendance) à 828939 personnes. De 1962/63 à 1965/66, le nombre d'enfants scolarisés dans les cycles primaire, et secondaire, à presque doublé, passant de 77636 à 1 332 203. En matière d'encadrement de l'enseignement, dès l'indépendance du pays, près de 18 000 instituteurs français ont quitté l'Algérie. Pour assurer la rentrée scolaire de 1962/63, les pouvoirs publics ont recruté 19 908 enseignants (instituteurs, instructeurs, moniteurs) pour l'enseignement primaire, dont 7102 étrangers francophones. Les arabophones représentent un effectif de 3342 Algériens et 110 Moyen-orientaux. En général, le début des années 60 est caractérisé par la récupération du système scolaire laissé par la colonisation et par les tentatives de modification en vue d'adapter le système aux nouvelles conditions. Mais l'effort le plus remarquable en matière de politique sociale est celui qui s'est traduit par la démocratisation de l'enseignement. La démocratisation signifie la création des conditions requises tels que les bourses, les manuels, le transport, les cantines, les bibliothèques dans les écoles et les quartiers populaires, susceptibles d'égaliser les chances des enfants des couches défavorisées avec celles des couches moyennes et privilégiées.

Entre 1966 et 1987, les effectifs scolaires ont considérablement augmenté. Entre ces deux dates, la population scolaire dans l'enseignement fondamental (les neuf premières années d'enseignement) a été multipliée par 3,3 (les effectifs passant de 1,6 million à 5,3 millions d'élèves) pendant que la population totale était multipliée par 1,9. L'effort de scolarisation a donc été très intense et s'est traduit par un accroissement du taux net, qui est passé de 47% à près de 80% en deux décennies (tableau 4), tandis que le taux d'analphabétisation est passé de 74,6% en 1966 à 61% en 1977 pour atteindre 43,6% en 1987 (tableau 4). Ces résultats attestent le développement très sensible de la scolarisation qui, est l'effort de la politique de généralisation de l'éducation qui rend l'enseignement obligatoire et gratuit pour tous les enfants de 6 à 15 ans à partir de 1976.

Tableau 4 : Évolution du taux net de scolarisation (6-15 ans), 1966-1987

	1966	1977	1987
Ensemble	47,2	70,4	79,9
Dont : garçons	56,8	80,8	87,7
Filles	36,9	59,6	71,6

Tableau 5 : Évaluation du taux d'analphabétisme (1966-1987)

	1966	1977	1987
Population âgée de 10 ans et plus (en%)	74,6	61,0	43,6
Hommes	62,3	46,6	30,8
Femmes	85,4	72,6	56,7

Au même titre que l'enseignement fondamental et secondaire, l'enseignement supérieur a connu une extension rapide et très substantielle. L'université s'est surtout développée quantitativement depuis la fin des années 1970, tant du point de vue de ses structures

que de ses effectifs étudiants et enseignants. Le nombre d'étudiants, extrêmement limité au cours des années soixante (2800 en 1962, 8000 en 1966), a considérablement augmenté au cours des années 1970 et a atteint le nombre de 54 500 étudiants en 1977. L'État a consacré à l'éducation de 20% à 26% de ses budgets de fonctionnement et de 10% à 20% de ses budgets d'équipement. Cet effort représente 5% à 7% du produit national brut du pays.

Le nombre d'étudiants inscrits en graduation a été multiplié par trois. En 1992/1993, le nombre d'étudiants inscrits a atteint 102 245. La proportion des filles par rapport aux garçons est passée de 27,6% à 33,5% entre 1980 et 1990. Le corps enseignant est passé de 6414 personnes (72,27% de nationalité algérienne) en 1980 à 14 167 (93,38% de nationalité algérienne) en 1990.

Le secteur de l'éducation continue de bénéficier d'une haute priorité dans les programmes du gouvernement. En 2006, le taux de scolarisation des enfants âgés de six ans a dépassé 97%, alors qu'il ne dépassait guère les 43% en 1965. Les 3% restant concerne généralement des régions enclavées où les parents continuent à refuser la scolarisation des filles. Pour l'année scolaire 2006-2007, on compte plus de sept millions et demi d'élèves. Ainsi, le nombre d'élèves a décuplé depuis l'indépendance de l'Algérie en 1962. Le nombre d'étudiants dans les universités et les instituts est passé de 2800 en 1962 à 820 664 en 2007. Cette évolution est d'autant plus évidente quand on sait que le nombre d'étudiants inscrits en graduation a augmenté de 129% entre l'année universitaire 1998-1999 et l'année universitaire 2006-2007. Cette situation découle de l'élargissement de la base de l'enseignement pré-universitaire et de l'augmentation sans précédent du nombre de lauréats au baccalauréat en 2006-2007, lequel a dépassé 220 000 élèves. Dans le même contexte, le nombre de diplômés qui ne dépassait guère 44 530 diplômés durant l'année universitaire 1998-1999, a lui aussi augmenté considérablement, pour passer à plus de 110 000 nouveaux diplômés en 2006-2007. Durant la même période, le nombre d'enseignants universitaires est passé de 16 260 à 27 300 enseignants de différents grades. Le nombre de places pédagogiques est passé de 340 000 places en 1998-1999 à 753 520 places en 2006-2007.

Durant les dernières années, le réseau des structures d'œuvres universitaires a également connu une expansion considérable. En effet, le nombre de résidences universitaires est passé de 109 en 1998-1999 à 209 en 2006-2007. Ces résidences universitaires accueillent plus de 50% des étudiants inscrits. Après plusieurs années d'investissements importants dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'Algérie dispose aujourd'hui d'un réseau d'infrastructures universitaires très dense qui compte 60 établissements universitaires, répartis sur 41 wilayas (départements).

Dans le cycle primaire et secondaire, l'État a procédé, de 1999 à 2004, au financement de la réalisation de 22 700 classes, 687 CEM et 284 lycées. Par ailleurs, l'État a veillé à multiplier le nombre des cantines scolaires qui est passé de 4 384 en 1999 à 9 735 en 2005. Au-delà des infrastructures, des programmes d'aide et de soutien aux élèves et aux étudiants sont mis en œuvre. C'est ainsi que 86% des étudiants inscrits bénéficient de bourses nationales et plus de trois millions d'élèves nécessiteux qui rejoignent les bancs de l'école pour la première fois bénéficient gratuitement des livres et du matériel scolaire nécessaires. Ce gigantesque effort d'investissements dans les infrastructures scolaires et universitaires ne doit cependant pas masquer ni la faible qualité de l'encadrement pédagogique ni les méthodes de gestion archaïques dans les différents paliers du système éducatif.

4. La santé :

Tout comme pour l'éducation, les autochtones ou les indigènes comme on les appelait durant la colonisation, n'ont pas tiré avantage des infrastructures de santé mises en place par les dirigeants coloniaux. Selon Khiati (2000), les Français ont dès le début de la colonisation, développé un système hospitalier militaire suivant la présence de leurs troupes et/ou leurs colons. De 1830 à 1854, on compte 28 hôpitaux répartis comme suit :

- 1830 : hôpital du Dey à Alger d'une capacité de 1 200 lits;
- 1832 : hôpital d'Oran;
- 1835 : hôpitaux de Douera et de Mostaganem;

- 1837 : hôpital de Guelma;
- 1843 : 22 hôpitaux, 15 dans l'Algérois, 5 dans l'Oranie et 1 dans le Constantinois;
- 1.08.1854 : Inauguration de l'hôpital civil de Mustapha Pacha où un cours de médecine fut organisé en Mai 1855.

Ces hôpitaux sont destinés d'abord aux Européens tandis que les Algériens autochtones bénéficient d'infirmières indigènes implantées près des regroupements de tribus. Très peu disposent d'un médecin permanent. En 1845, 18 médecins sont affectés dans les principales villes d'Algérie. Ils sont secondés par 14 praticiens ruraux. Ces effectifs sont bien inférieurs aux besoins de la population européenne même. Face à cette pénurie, un appel des autorités coloniales fut adressé aux missions caritatives :

- Les sœurs de la Doctrine Chrétienne s'installèrent à Constantine;
- Les sœurs Trinitaires à Oran;
- Les sœurs de Saint Joseph à Alger.

En 1845, une ordonnance instituant des médecins de colonisation a été signée et suivie le 30 Juin 1847 par une circulaire créant un service de santé auprès des bureaux arabes. Cette ordonnance impose la tenue d'un registre d'observations médicales. Trois médecins sont affectés au niveau des bureaux arabes dans les 3 régions du pays. Marginalisée, la population autochtone continue à faire appel à la médecine populaire traditionnelle telle qu'elle se pratiquait avant l'occupation française.

En matière d'enseignement médical, on assiste à la création de l'école de médecine d'Alger par décret du 3 Avril 1857. En 1865, on enregistre l'inscription de 5 Algériens et entre 1875 et 1878, le nombre d'inscription à cette école est porté à 85 étudiants. De 1879 à 1909, un seul diplômé algérien en médecine est enregistré. En 1939, le nombre d'Algériens dans le secteur de la santé est formé de 41 médecins, 22 pharmaciens et 9 dentistes. En 1954, à la veille du déclenchement de la révolution, on compte un total de 165 médecins, pharmaciens et chirurgien dentistes.

Tableau 6 : Étudiants algériens inscrits à l'université d'Alger

Année	Nombre total d'étudiants	Étudiants algériens	Étudiants en médecine et en pharmacie
1915-16	422	19	7
1919-20	1428	17	15
1925-26	1663	64	12
1929-30	2013	97	13
1935-36	2258	94	9
1939-40	1866	89	30
1945-46	4978	360	165
1949-50	4833	306	105
1955-56	5198	684	128
1959-60	6533	814	100
1960-61	7248	1317	

Source : M. Khiati dans Histoire de la médecine en Algérie

Au lendemain de l'indépendance, le gouvernement algérien a eu à résoudre d'une façon urgente de nombreux problèmes dont l'un des plus importants est certainement celui de l'assistance médico-sociale. Les ressources humaines de la santé se résumaient à 600 médecins dont 285 Algériens et 250 agents paramédicaux diplômés, soit respectivement un médecin pour 16 600 habitants et un agent paramédical pour 40 000 habitants, pratiquement aucune administration sanitaire et aucun contrôle épidémiologique. Les infrastructures comprenaient 156 établissements répartis en 143 hôpitaux dont des sanatoriums, des hôpitaux psychiatriques, un centre de lutte contre le cancer et 13 cliniques totalisant 42 787 lits techniques d'hospitalisation. Les unités sanitaires de base étaient peu nombreuses, constituées de 188 centres, 1 016 salles de soins, 130 dispensaires et salles de secours, 5 bureaux d'hygiène et 20 dispensaires anti-tuberculeux. Les efforts déployés n'ont pas permis de corriger les déséquilibres régionaux existants, particulièrement dans les zones rurales et/ou enclavées. De plus, il fallait faire face à une nouvelle pathologie, celle des séquelles des traumatismes physiques et psychiques de la guerre par l'ouverture de centres de rééducation. Les défis étaient grands, les statistiques aussi pointues soient elles, peuvent rendre compte de la volonté et de l'ardeur de cette « poignée » de médecins et infirmiers algériens de l'indépendance qui ont su imprimer l'esprit de compétence auprès des futurs médecins algériens. Cette compétence des médecins

algériens est d'autant plus reconnue, que la faculté de médecine de l'université d'Alger rayonne auprès de ses voisins maghrébins jusqu'à la première moitié des années 70.

Parmi les principales évolutions du système de santé en Algérie qu'on peut relever : la première a trait à la modification complète de l'architecture du système de santé. En 1962, une seule université, celle d'Alger, formait du personnel médical (médecins, pharmaciens, et chirurgiens-dentistes). Le personnel recensé comprenait 285 médecins, 70 pharmaciens et 36 chirurgiens-dentistes. En 1974, le nombre de médecins est passé à 1 425 et à 19 487 en 1990, soit près de 4 fois l'effectif du Maroc, pour une population quasiment équivalente. À titre indicatif, au Maroc l'effectif des médecins est passé de 1 000 en 1971 à près de 5 700 en 1991. Pour une population 3 fois moindre, la Tunisie a à peu près le même effectif de médecins. Mais c'est en Algérie que l'évolution quantitative de ce personnel a connu un grand bond. En l'espace d'un demi-siècle, l'Algérie, dont la situation était précaire, a réussi à couvrir tous les besoins en matière de praticiens médicaux. L'Algérie dispose actuellement de plus de 7 685 structures de santé, 73 500 équipements, 80 000 médecins, 8 000 chirurgiens-dentistes, 4 000 pharmaciens, 70 000 paramédicaux et 70 000 administratifs, soit un médecin/1 200 habitants, 1 chirurgien-dentiste/4 000 habitants et 1 pharmacien/8 000 habitants. Pour le personnel paramédical, l'évolution de ce personnel a connu un grand bond. Il faut en effet rappeler qu'au lendemain de l'indépendance de 1962, l'Algérie ne comptait qu'une quarantaine d'infirmiers diplômés d'État sur un total de 250 paramédicaux. A l'instar de ce qui a été observé pour les autres corps de la santé, la situation héritée au lendemain du recouvrement de l'indépendance nationale a contraint les autorités à faire appel à un personnel souvent sous-qualifié pour occuper les postes de gestion, notamment le poste de directeur d'hôpital. Il faut attendre 1983 pour voir le problème susciter un certain intérêt et amener le Ministère de la Santé et de la Population(MSP) à demander l'ouverture d'une section d'administration sanitaire au sein de l'École Nationale d'Administration(ENA). En 1988, le personnel administratif s'élevait à 8291 agents dont : 30 directeurs de 1ère classe, 480 directeurs de 2ème classe, 120 administrateurs et 802 attachés d'administrations. Sur le

plan du nombre, l'Algérie n'a rien à envier aux pays développés, mais cette densification des ressources médicales pèse très lourdement sur l'évolution des dépenses de santé. Le budget de la santé était de 60 milliards de dinars algériens en 2006. Il est passé de 220 milliards en 2011 à 455 milliards de dinars en 2012, soit le double.

Le problème qui se pose pour l'Algérie actuellement est celui d'une démographie médicale excédentaire pour laquelle il faudra trouver des débouchés. Les compétences nationales (médecins spécialistes et autres services spécialisés) sont concentrées au Nord, plus particulièrement au centre du pays. La capitale, Alger, dispose à elle seule de 55% des effectifs des médecins spécialistes, l'Est dispose de 22%, l'Ouest de 20%, le Sud-Est de 2% et le Sud-Ouest de 1%. Il y'a 22 millions d'Algériens qui sont couverts par la sécurité sociale. Sur les 15 millions qui ne le sont pas, 1,5 million sont des démunis, les autres sont des commerçants, des industriels qui bénéficient des soins, mais qui ne sont pas couverts par la sécurité sociale. Avec la contractualisation qui entrera en vigueur en 2013, les assurés sociaux seront couverts, les démunis seront pris en charge dans le cadre de la solidarité nationale. Les autres doivent payer. Ils peuvent contracter des assurances privées. Le taux de vaccination des enfants est de 100%. Le taux de natalité en Algérie est en constante régression, il est passé de 4,2% en 1992 à 2,3% en 2006. Le taux de mortalité était de 171 pour mille, maintenant, il est de 21 pour mille. Le taux de mortalité infantile a lui aussi connu une baisse, reculant de 26,9/1000 en 2006 à 24,7/1000 en 2007. Le taux des morts nés est passé de 25% en 2006 à 21% en 2007. Par ailleurs, les accouchements dans les hôpitaux et les centres médicaux sont en progression passant de 92% en 1999 à 96,5% en 2007. Le taux de mortalité chez les mères a reculé de 92,6/1000 en 2006 à 88,9/1000 en 2007. L'espérance de vie a augmenté pour atteindre 74,8 ans en 2004 contre 72,5 ans en 2000. La nuptialité s'est considérablement accrue avec un taux brut de nuptialité qui a atteint pour la première fois en 2004, le seuil record de 8,27 unions pour mille habitants, alors qu'il n'avait jamais dépassé jusqu'en 2000, les six unions pour mille habitants. En valeur absolue, une augmentation de 90 000 du nombre des unions a été enregistrée entre 2000 et 2004 en passant de

177 548 mariages en 2000 à 267 633 mariages en 2004. Entre 2004 et 2025, l'accroissement de la démographie sera de 31,7% pour l'Algérie.

À titre indicatif, il sera de 29% pour la Maroc, dont la population augmentera de 30,4 à 39,2 millions et de 17% pour la Tunisie, dont la population augmentera de 9,9 à 11,6 millions. La population algérienne se compose de 50,5% d'hommes et de 49,5% de femmes. L'émancipation de la femme, malgré les pesanteurs culturelles, a enregistré quelques progrès depuis les années 1980. Désormais, on observe la présence de la femme dans plusieurs secteurs d'activités y compris dans la haute fonction publique. Les statistiques de 2006 font état d'un pourcentage d'étudiantes universitaires de plus de 58% sur l'ensemble des étudiants inscrits alors que la présence de la femme au sein du corps d'enseignement universitaire et de la recherche scientifique dépasse les 34%. Le pourcentage de scolarisation des filles qui ne dépassait pas 31,54% des effectifs scolarisés lors de la rentrée scolaire 1966-1967 est passé à 96% en 2006-2007 avec 47% dans le cycle primaire, 49,03% dans le moyen et 57,72% dans le secondaire. L'emploi des femmes est en croissance constante. Le pourcentage des enseignantes qui ne dépassait pas 46,67% sur l'ensemble du corps enseignant en 1999-2000, a atteint lors de l'année 2006-2007, 51,5% dans le cycle primaire, 53,19 % dans le moyen et 48,95% dans le secondaire. Dans le domaine de la santé et de la médecine spécialisée, par exemple, on trouve une présence féminine importante : 73% en pharmacie et plus de 30% dans le corps de la justice. L'Algérie a réalisé un bond qualitatif en matière de promotion du rôle de la femme. Celle-ci occupe désormais différentes fonctions dans différents domaines, assume pleinement ses responsabilités et participe au processus de prise de décisions dans les institutions et les instances nationales. La promotion de la représentation féminine au sein des assemblées élues, par le biais d'un système de quotas qui avait été introduit à hauteur de 30%. Il y aura donc plus de femme dans le nouveau parlement. Elles seront ainsi 145 à siéger à l'hémicycle, ce qui équivaut à 31,38% des 462 sièges à pourvoir. Ces résultats féminins, bien qu'encore loin de la parité, représentent tout de même un bond significatif comparativement aux législatives de 2007, où les femmes n'avaient remporté que 31 sièges, soit 7% des 389 sièges

que comptait l'Assemblée Nationale populaire (APN). Il existe sept (7) sénatrices nommées parmi le tiers présidentiel. Il existe une femme wali (préfet) et quatre femmes ministres. Les milieux investis par les femmes représentent trois grands groupes, à savoir l'administration, la santé, l'éducation et l'enseignement. La présence des femmes est également importante dans de nombreuses organisations professionnelles ou politiques où trois (3) femmes sont présidentes de partis politiques. Durant la période (1999-2009), l'éducation, l'emploi, la santé, les conditions de la femme ont enregistré des résultats globalement positifs.

**Tableau 07 : Indicateur du développement humain
des pays du Maghreb**

	Indicateur sexo-spécifique du développement humain		Taux d'alphabétisation des adultes (% de a population de 15 ans et + en 2005)	
	Classement	Valeur	Femmes	Hommes
Tunisie	69	0,734	65,3	83,4
Algérie	82	0,706	60,1	79,5
Maroc	97	0.616	38,3	63,3

Source : PNUD

**Tableau 08 : Indicateur du développement humain des pays
du Maghreb selon le sexe**

	Taux de scolarisation combinée (du primaire au supérieur, 2002/2005)		Revenu estimée du travail (PPA*) en 2005	
	Population féminine	Population masculine	Population féminine	Population masculine
Tunisie	76	73	3840	10420
Algérie	72	76	2896	9244
Maroc	54	62	2299	5699

* Parité du pouvoir d'achat

Source : PNU

**Tableau 08 : Indicateur du développement humain des pays
du Maghreb : Éducation**

	Alphabétisation des femmes adultes		Alphabétisation des jeunes femmes adultes		Scolarisation des filles au primaire	
	Taux (en % 15 ans et +) 2003	En % du taux masculin 2003	Taux (en % 15 ans et +) 2003	En % du taux masculin 2003	Taux (%) 2002/2003	En % du taux masculin 2002/2003
Tunisie	65,3	78	92,2	96	97	1,00
Algérie	59,6	76	86,1	92	94	0,97
Maroc	38,3	61	61,3	79	87	0,94

Source : PNUD

Conclusion :

Dans cet article qui s'intéresse à la période de l'indépendance de l'Algérie (1962-2012), les grands choix économiques et sociaux sont décrits plus ou moins en détail. Il y'a certainement des événements importants que nous n'avons pas relatés. Toutefois, cet article révèle le décalage entre les potentialités du pays et les réalisations. Le diagnostic de l'économie algérienne est une étude toute en contraste. C'est une économie qui révèle de vastes possibilités mais qui souffre d'un niveau d'activité économique trop bas. Ce cercle peut être brisé. L'Algérie doit diminuer son contrôle de l'économie grâce à une série de mesures comprenant notamment un effort d'investissement accru, l'expansion de la demande effective sur le marché intérieur et un accroissement progressif de l'utilisation de la capacité de production. Une série de mesures destinées à améliorer le rendement de l'économie grâce à une amélioration de la gestion, au renforcement des mécanismes de marché et de la rentabilité, et des dispositions permettant à l'Algérie de compter sur les flux de nouveaux capitaux étrangers, publics et privés. Un retour à l'efficacité économique et à la rentabilité sociale par l'adoption d'un système décentralisé où les décisions de production, d'investissement, de distribution et de commercialisation, répondant aux lois universelles du marché, sont prises par les entreprises.

Il est incontestable que la situation financière de l'Algérie a radicalement changé depuis 2000, les réserves de change avoisinent les

200 milliards d'USD. La croissance économique est 3,7% en 2011 (6% hors hydrocarbures). Le programme d'investissement public pour la période (2010-2014) d'un montant de 286 milliards d'USD réserve une large part aux infrastructures : eau, transport, BTP, énergie, formation. La structure de l'économie algérienne n'a toutefois pas changé; l'aisance financière est principalement dû à la hausse fulgurante des recettes des hydrocarbures qui contribuent 98% des exportations algériennes, les exportations hors hydrocarbures peinent à se diversifier. La dépendance alimentaire est plus que jamais d'actualité malgré un ambitieux plan national de développement de l'agriculture. Les biens alimentaires ont représenté une part de 17,7% en 2006 dans la structure des importations algériennes. Les produits de première nécessité représentent 75% du total de la facture globale en 2006. À cela s'ajoute la liste des médicaments pour la vente au détail dont la facture est passée de 428 millions d'USD en 2000 à 1,2 milliards d'USD en 2006, soit une augmentation de 178%. Les importations représentent 38 milliards d'USD en 2011 contre 36,8 milliards d'USD en 2009.

La crise sociale que vit l'Algérie en cette année 2012, avec les grèves récurrentes, les émeutes enregistrées dans plusieurs régions du pays, le phénomène d'immigration clandestine des jeunes (Harragas) souvent universitaires, le taux de suicide en constante augmentation, le chômage des diplômés. Ces ingrédients seront-ils les déclencheurs d'une véritables prise de conscience sur la nécessité d'un changement radical de gouvernance qui réconciliera les Algériens entre eux, animera l'Algérie à un développement durable? Les dirigeants algériens ont certainement rêvé d'un avenir meilleur pour leur pays, ils ont malheureusement oublié l'essentiel : les grands idées sont sûrement nécessaires, mais elles ne se réalisent pas toutes seules.

Références bibliographiques

- Annuaire de l'Afrique du Nord, Édition CNRS, Paris.
- Banque Mondiale Washington, D.C.
- **Benabdallah, Y.** « L'économie algérienne entre réforme et ouverture. Quelle priorité? ».CREAD, Alger
- **Benachenhou, A.** « Formation du sous-développement en Algérie ». Imprimerie Com., Algérie, 1978.
- **Bennoune, M.** « Éducation, culture et développement en Algérie ». ENAG, Alger, 2000.
- **Benissad, H.** « La réforme économique en Algérie ». Alger, 1991.
- **Benissad, H.** « Économie du développement de l'Algérie, 1963-1978 ». OPU, Alger, 1979.
- **Collot, E.** « Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962) ». OPU, Alger, 1987.
- **Durrosselle, J.B.** « La Politique Étrangère de la France, 1932-1939 ». Édition Points, Paris, 1983.
- **FLN,** « Projet de programme pour la réalisation de la révolution démocratique populaire ». Imprimerie d'Al-Chaab, 1962.
- **Honechsberg, M.** « La place du marché ». Éd. Denoël, 2001.
- **Khiati, M.** « Histoire de la médecine en Algérie ». Éd. ANEP, Alger, 2000.
- **Krim, N. et Sadeg, M.** « La stratégie Nationale de l'Algérie de 1830 à 2008 ». Press HEC Montréal.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
- Ministère de la Santé.
- Ministère de l'Économie.

- Ministère de la PME-PMI ET DE L'Artisanat.
- Ministère du Commerce.
- Ourabah, M. « Les transformations économiques de l'Algérie ». ENAP, Alger, 1982.